



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Suite donnée à la Quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée
générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité
entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :
réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre
dans les domaines critiques et nouvelles mesures
et initiatives

Déclaration soumise par Fédération internationale des femmes d'affaires et professionnelles, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, qui est distribuée
conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social.



Déclaration

L'Organisation a été fondée dans le but d'autonomiser et de favoriser la promotion économique des femmes, notamment en atteignant l'égalité dans le milieu du travail ainsi qu'en matière de rémunération.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de cette occasion de contribuer à la discussion sur les réalisations et les lacunes par rapport à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et les modalités pour le cadre post-2015.

Observations générales

La Déclaration du Millénaire ciblait, y compris pour les femmes, un engagement par rapport à l'égalité et à la justice entre les sexes. Malheureusement, la mise en œuvre et des objectifs du Millénaire pour le développement et à travers ceux-ci, n'a pas été à la hauteur. Des rapports d'étape ont révélé d'importantes lacunes et omissions, en particulier en ce qui concerne la réalisation de l'objectif 7 – l'objectif d'assainissement – et l'objectif 3, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ». L'autonomisation économique des femmes n'est pas spécifiquement mentionnée, et les débats sur des facilitateurs comme l'assistance technique, les droits de propriété ou les cadres juridiques garantissant un ménage et une voix au sein de la société pour les femmes sont largement absents. Les femmes sont davantage considérées comme des bénéficiaires d'aide et de conseils (victimes) plutôt que comme des acteurs et des agents du changement. Les résultats sont mesurés en termes de « moyennes », occultant de réelles disparités.

À travers l'analyse et la discussion ci-dessous, nous allons examiner des lacunes et des défis en particulier par rapport aux objectifs 1, 2, 5 et 7; l'objectif 3, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », fait partie de l'ensemble.

Conclusions concertées suite à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme

La cible 1.B des objectifs du Millénaire pour le développement est d'assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif. Cependant, partout nous constatons l'extrême vulnérabilité des femmes occupant des emplois précaires, l'écart entre le taux d'emploi des femmes et des hommes ainsi que les écarts non mesurés dans le secteur de l'économie informelle et ceux causés par cette dernière. Ces écarts pèsent défavorablement sur les profits des entreprises et sur la croissance économique des nations.

Les femmes doivent faire partie de l'économie et de la main-d'œuvre formelles; leur travail au sein des entreprises familiales et des exploitations agricoles doit être officiellement reconnu et rémunéré en conséquence; et les tâches non rémunérées dont les femmes qui sont considérées comme responsables, doivent être reconnues comme d'importants moteurs économiques. Les femmes doivent avoir accès à l'information, aux ressources, à l'éducation, à la formation, aux marchés, à l'assistance technique et aux organisations syndicales. Elles ont besoin d'avoir un accès égal et sécurisé au capital et au crédit ainsi qu'à la prise de décision.

Nous exhortons les gouvernements et les entreprises à adopter les Principes d'autonomisation des femmes – l'égalité est une bonne affaire, développés par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et par le Pacte mondial :

1. Créer un encadrement de haut niveau dans les entreprises pour agir dans le domaine de l'égalité des sexes;
2. Traiter tous les hommes et femmes équitablement sur le lieu de travail – respecter les droits fondamentaux et la non-discrimination;
3. Assurer la santé, la sûreté et le bien-être des travailleurs, hommes et femmes;
4. Promouvoir l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel des femmes;
5. Mettre en place des chaînes de valeur et des modalités de développement des entreprises et des pratiques commerciales qui contribuent à l'émancipation économique des femmes;
6. Promouvoir l'égalité par des initiatives et un plaidoyer au niveau de la communauté locale;
7. Mesurer et publier les progrès accomplis vers l'égalité des sexes.

Recommandations

L'organisation recommande :

- a) Adopter et mettre en œuvre les principes d'autonomisation des femmes consistant à inclure l'égalité professionnelle, l'égalité de rémunération, de retraite, des soins accessibles et abordables, des services sociaux et de santé, des prestations de congé de maternité et de garde d'enfants;
- b) Publier ces questions en faisant appel à une large couverture médiatique et aux réseaux sociaux;
- c) Créer des réseaux de femmes entrepreneurs offrant des programmes d'apprentissage continu et indépendants, ainsi que l'accès à du matériel comportant des informations techniques sur la production, la transformation, l'approvisionnement, la gestion et la commercialisation.

Notre organisation a également largement fait connaître les disparités de rémunération entre les sexes en lançant la Journée de l'égalité des rémunérations. Notre campagne en faveur de l'égalité des rémunérations à travail égal entre hommes et femmes, une initiative en cours dans 50 pays, vise à combler l'écart de revenu entre les hommes et les femmes fournissant le même travail. Sans égalité de rémunération, il est impossible d'atteindre l'objectif 3 ou d'éradiquer la pauvreté; les femmes ne parviendront pas à leur plein potentiel en tant qu'agents et acteurs du changement de leur propre chef.

Recommandations

L'organisation recommande :

- a) Une sensibilisation par rapport au fossé entre employeurs et femmes et d'élaborer des stratégies pour l'atténuer;

- b) De reconnaître et valoriser l'expérience et les compétences acquises dans des emplois non rémunérés et bénévoles en intégrant les femmes aux échelles salariales;
- c) D'autonomiser les femmes en les formant à plaider leur propre cause;
- d) De reconnaître à sa juste valeur le fait que les femmes prennent soin de la famille et de leur foyer.

Objectif 2 du Millénaire pour le développement

L'éducation est un droit de l'homme. Elle contribue à l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles, et à l'élimination de la pauvreté. Elle autonomise les femmes et les filles dans le contexte des changements économiques et technologiques mondiaux, et favorise le développement. Notre organisation souligne que l'éducation et la formation sont essentielles par rapport à l'emploi et pour accéder au marché du travail en général.

Dans le rapport sur sa dix-septième session (E/2009/29), la Commission du développement durable conclut que « la formation professionnelle et la formation à la création d'entreprises, notamment au moyen de modules participatifs et axés sur le marché, de sorte à renforcer les capacités des collectivités rurales, et plus particulièrement des jeunes hommes et des jeunes filles, des femmes et des peuples autochtones » sont nécessaires afin de renforcer les capacités humaines. Les femmes instruites et bien formées peuvent se défendre elles-mêmes, développer et utiliser leurs capacités de leadership pour renforcer leur position tant au foyer, qu'économique, sociale et professionnelle, et surmonter les stéréotypes et la discrimination qui souvent les maintiennent dans la pauvreté, l'inégalité par rapport aux hommes et leur fait subir la violence.

Recommandations

L'organisation recommande :

- a) L'enseignement professionnel secondaire (au minimum), en particulier pour les femmes et les filles, doit faire partie des objectifs de développement durable;
- b) Les femmes doivent être encouragées et incitées à suivre des programmes de formation continue et professionnelle afin d'augmenter leurs possibilités d'emploi;
- c) Les recommandations de l'UNESCO, dans son Recueil de données mondiales sur l'éducation 2011, doivent être acceptées et mises en œuvre.

Objectif 5 du Millénaire pour le développement : améliorer la santé maternelle

Nous soulignons qu'une bonne santé, y compris la santé mentale et procréative, est essentielle pour que femmes et filles obtiennent un emploi, conservent leur indépendance économique et contribuent au développement.

Des mesures doivent être prises, y compris dans tous les lieux de travail qu'ils soient publics ou privés, afin de garantir la santé des travailleuses dans le cadre du Principe 2 d'autonomisation des femmes. Le manque d'appui en faveur de soins

maternels, du congé de maternité et le manque de services de garde d'enfants adéquats sur le lieu de travail génèrent un stress supplémentaire chez les femmes et aboutit à des problèmes de santé, tant physique que mentale; ceci fait peser un fardeau supplémentaire sur les individus, les communautés et les nations; et contribue à de faibles taux d'emploi parmi les mères et à ce qu'elles occupent des postes de niveau inférieur.

Objectif 7 du Millénaire pour le développement : préserver l'environnement

L'eau et l'assainissement sont des facteurs économiques et d'éducation, essentiels à la fois pour la santé et l'autonomisation des femmes. Le manque d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène a un impact significatif sur l'économie des pays. La distance mais aussi le fait d'avoir à porter l'eau ont un impact important sur la santé des femmes en raison de la charge qu'elles transportent et de la violence qu'elles subissent lorsqu'elles doivent se rendre dans des lieux isolés. Une mauvaise qualité de l'eau peut également avoir de graves répercussions sur leur santé et sur celle de leurs enfants et rendre les médicaments inopérants.

La Commission de la condition de la femme a mentionné la nécessité de fournir de l'eau potable et des installations sanitaires séparées adéquates comme facteurs de la participation des femmes au marché du travail et de l'éducation. La Commission de la condition de la femme n'a pas prêté beaucoup d'attention aux recommandations de la section IV K du Programme d'action de Beijing.

D'autres commissions des Nations Unies cependant, ont fait des recommandations fortes concernant l'impact d'une eau et d'un assainissement appropriés sur l'éducation des filles et l'autonomisation économique des femmes. L'accès à l'eau potable contribue à améliorer les résultats scolaires à la fois en réduisant le temps passé à aller chercher de l'eau ainsi que les maladies dues à l'eau (en 2011, seulement 51 % des écoles en Afrique disposaient d'une source d'eau adéquate et seulement 45 % disposaient d'installations sanitaires adéquates, permettant aussi l'hygiène menstruelle; ce manque a causé l'abandon de la moitié des filles). Ces insuffisances dans la fourniture en eau finissent par avoir une incidence sur les possibilités de prospérité économique et sur le bien-être des filles et des femmes, et constituent un obstacle majeur à l'égalité des sexes.

L'hygiène est un élément essentiel pour l'avenir du programme de développement. Les femmes doivent avoir un total accès à l'hygiène personnelle (en particulier le lavage des mains), menstruelle, domestique et pour manipuler les aliments, et pour réaliser l'importance de tous ces éléments.

Dans l'agriculture 70 % des travailleurs sont des femmes; elles contrôlent 70 % de notre consommation en eau pour l'agriculture et peuvent jouer un rôle par rapport à l'utilisation durable de l'eau et à ses multiple emplois. Cependant, le fait que les femmes ne possèdent que 1 % des terres a un impact direct sur leur propriété et l'accès aux sources d'eau, de sorte que leur rôle en tant que gestionnaires de l'eau et de protectrices de la source n'est pas reconnu, conduisant à la perte d'importantes connaissances traditionnelles.

Empêcher une formation et un accès adéquats à la prise de décision concernant l'allocation de l'eau constitue une mauvaise gestion de cette ressource.

L'impact d'un assainissement inadéquat coûte à lui seul à 18 pays africains 5,5 milliards de dollars chaque année. Des investissements ciblés peuvent générer

des gains sociaux, sanitaires et économiques importants. On estime que chaque dollar investi dans l'assainissement rapporte en moyenne 5,5 dollars au niveau mondial, et peut atteindre jusqu'à 8 dollars; quand il s'agit d'interventions pour améliorer la qualité de l'eau potable, le rendement est de 2 dollars.

Notre organisation recommande vivement que la Commission de la condition de la femme accorde à l'avenir plus d'attention à l'importance des ressources naturelles, y compris la propriété et l'accès à ses avantages ainsi qu'à l'impact du changement climatique. Nous conseillons que le cadre post-2015 inclut :

- L'accès universel à un approvisionnement en eau sûr et viable et un assainissement et une hygiène sensibles au genre, notamment dans les écoles, les établissements de santé, les entreprises et les installations publiques;
- L'accès à une bonne hygiène, notamment le lavage des mains et la gestion de l'hygiène menstruelle;
- La prestation de services de première ligne par les femmes pour rendre les services publics plus accessibles;
- La participation des femmes dans la gestion de l'eau à tous les niveaux.

Notre organisation a présenté une manifestation intitulée « Driving inclusive sustainable growth » pour encourager les collaborations innovantes permettant aux femmes de développer des entreprises évolutives d'économie verte afin d'accélérer le développement durable. Il est essentiel de motiver et d'aider les femmes rurales à s'engager dans l'entrepreneuriat et les emplois verts qui offrent des possibilités de progresser de postes de débutant à faible niveau de qualification, à des emplois très qualifiés, mieux rémunérés et de générer des revenus supplémentaires.

Puisqu'il ne reste que deux ans pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, mettre fin aux injustices fondées sur le genre qui créent des obstacles par rapport aux chances des femmes et des filles doit être la préoccupation première d'une nouvelle action.

Recommandations pour les objectifs post-2015

L'organisation recommande :

- a) Les objectifs doivent aller au-delà des chiffres, et plutôt se pencher sur la substance et la qualité et assurer la pleine intégration des différents piliers du développement durable, en évitant une approche de type « silo » et en reliant les différents objectifs à d'autres objectifs;
- b) Notre organisation demande instamment aux États Membres d'adopter des objectifs dédiés concernant l'eau et l'assainissement ainsi que l'égalité et la non-discrimination;
- c) La ratification universelle et la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le Programme d'action de Beijing doivent faire partie des objectifs, car ils sous-tendent et relient tous les différents domaines de préoccupation;
- d) Tous les objectifs doivent être considérés comme ayant la même importance, être insérés dans un cadre des droits de l'homme et garantir une gamme complète de services connexes;

e) Les gouvernements doivent traduire les objectifs convenus au niveau mondial dans des cadres nationaux, en investissant là où les ressources sont les plus nécessaires;

f) Il faut employer un langage clair concernant l'égalité des femmes et l'autonomisation économique à tout moment.

Ci-après certaines approches pratiques pour placer les droits des femmes au cœur des nouveaux objectifs :

- Augmenter le taux d'accès aux services pour les femmes (y compris la santé procréative);
- Poursuivre l'éducation des filles pendant les années critiques du secondaire et retarder le mariage;
- Amplifier la voix des femmes dans la prise de décision, depuis le foyer jusqu'aux niveaux local et national;
- Renforcer la capacité des femmes à accumuler des actifs, y compris par des lois;
- Faire entendre davantage la voix des femmes dans la société par l'introduction de quotas;
- Favoriser le leadership des femmes et veiller à ce que les politiques reflètent les réalités de la vie des femmes;
- Mobiliser les communautés pour sensibiliser à la discrimination, identifier les comportements culturels et sociaux néfastes, et développer des modèles alternatifs;
- Développer les programmes visant à accroître la confiance en soi des femmes, l'interaction sociale compétente, la participation, les techniques de négociation, la capacité de prise de décision et de résolution de problèmes, et la sensibilisation à la citoyenneté démocratique.

Les objectifs de développement durable et le programme de développement pour l'après-2015 offrent des possibilités pour un nouvel engagement vis-à-vis de l'égalité en ce qui concerne le progrès économique et l'autonomisation des femmes. Ils doivent conduire à des soins de santé suffisants, à l'éducation et à la sécurité alimentaire, énergétique et hydrique. La recherche démontre que lorsque les femmes sont rémunérées comme les hommes, jouissent d'un accès complet aux terres, à l'eau, à la nourriture et à tous les services de base, moyens de contrôle de la production et des ressources (naturelles) et à leur gestion, et qu'elles ont la possibilité de s'engager dans des activités génératrices de revenus, l'impact du développement sur la société est socialement et statistiquement significatif.